

## Communiqué

### Elections étudiantes

Le **mardi 18 mars prochain**, auront lieu les élections des représentants étudiants aux Conseils Centraux de l'Université de Limoges. Les 3 conseils centraux sont les instances où se décide la politique générale de l'université et où se déterminent ses règles de vie. Les étudiants y ont donc une place importante et seul un fort taux de participation rendront les représentants légitimes lors des débats. Les représentants étudiants siègent au même titre que les autres membres élus, ils sont donc associés et impliqués dans les décisions des conseils qui organiseront, notamment, les conditions d'études, d'examen et de vie à l'université.

#### **Le Conseil d'Administration - 5 étudiants**

Ce conseil définit les orientations stratégiques de la politique d'établissement : il vote le budget, approuve les comptes, adopte le règlement intérieur de l'Université ou encore le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap.

#### **La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire - 16 étudiants**

Les étudiants sont nombreux à siéger dans ce conseil qui prend des décisions en matière de formations (contenu, évaluation, déroulement des examens, calendrier pédagogique) d'insertion professionnelle et de vie universitaire. Il encourage les initiatives étudiantes, attribue les subventions pour les associations et veille à la mise en place d'une politique Vie Étudiante en favorisant les activités culturelles, sociales ou sportives.

#### **La Commission de la Recherche - 5 doctorants**

Ce conseil pilote la politique scientifique de l'établissement, détermine les orientations que prendront les recherches, la composition et le fonctionnement des laboratoires.

#### **Qui peut voter ?**

Tous les étudiants régulièrement inscrits à l'Université de Limoges votent pour élire leurs représentants au Conseil d'Administration et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Tous les étudiants inscrits en doctorat votent pour élire leurs représentants à la Commission de la Recherche.

Les personnes bénéficiant de la formation continue et les auditeurs votent également, sous conditions.

Le 18 mars, un bureau de vote sera ouvert sur chaque site de 9h à 17h sans interruption sauf pour les sites délocalisés (hors Limoges) où il sera ouvert de 8h30 à 12h30.

Une rubrique spéciale élections étudiantes a été ouverte sur [www.unilim.fr](http://www.unilim.fr)

Les listes en présence :

- [LEA](#)
- [UNEF](#)
- [LA FABRIQUE - CONFEDERATION ETUDIANTE](#)
- [UNI-MET](#)

Les résultats des élections devraient être diffusés le 20 mars.

Contact : [virginie.lefebvre@unilim.fr](mailto:virginie.lefebvre@unilim.fr) ou 05 55 14 92 81